

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2010

Artikel: "Le Temps" méprisé : la mise à l'encan du quotidien suscite interrogations politiques et inquiétudes en Suisse romande
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Le Temps» méprisé

La mise à l'encan du quotidien suscite interrogations politiques et inquiétudes en Suisse romande

Yvette Jaggi - 13 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24422>

Toute rumeur d'offre publique d'achat d'une société, toute perspective de restructuration d'une entreprise, *a fortiori* toute éventualité de fermeture ou de délocalisation est perçue comme une menace sur l'emploi et l'économie par les organisations syndicales et les élus locaux.

Six jours après la brusque et mortifiante annonce de la mise en vente du quotidien *Le Temps* par ses deux principaux actionnaires, les réactions restent mitigées du côté des professionnels, selon les [scénarios](#) envisagés.

Pour leur part, les gouvernements des cantons romands expriment leur inquiétude et sollicitent une nouvelle rencontre, après celle du printemps dernier, avec les éditeurs alémaniques concernés: Ringier et Tamedia, copropriétaires de la SA *Le Temps* à raison de 46,23% chacun - et par ailleurs concurrents sur le marché suisse de la presse.

Chance et calcul

Certains commentateurs voient dans leur «*mise en vente*» commune la chance de rassembler un capital enfin d'accord avec lui-même, au lieu de la mésentente peu cordiale régnant depuis la reprise de la part d'Edipresse par Tamedia en 2009.

On peut aussi analyser la mise à l'encan du *Temps* comme le produit d'un froid calcul de stratégie capitaliste. D'abord, l'«*acheteur crédible*» soi-disant attendu ne se présente pas. Ensuite, la Commission de la concurrence, qui ne peut ignorer cette absence d'alternative, se trouve dans l'obligation, pour éviter de compromettre gravement la diversité d'opinions, d'autoriser Tamedia ou Ringier à rafler la part de l'autre.

Ainsi la gardienne des marchés dits libres devra reconnaître elle aussi que les «*produits*» culturels, même reproductibles en séries longues comme les livres et les disques, ne sauraient être réduits au statut de simples produits de consommation - ni leurs fabricants à celui de fournisseurs de banales marchandises.

Il se pourrait que la stratégie des deux éditeurs alémaniques réussisse et que l'un ou l'autre en vienne à s'approprier *Le Temps* qui se présente comme «*média suisse de référence*».

Ce qui ne garantit pas que le succès viendrait récompenser une juste appréciation de la véritable dimension culturelle du problème, qui est d'ordre politique et pas seulement économique.

Manières inacceptables

Dans cette perspective, l'idée même de cette mise aux enchères sonne totalement faux.

Quant à la manière, elle est non seulement faite pour décourager des investisseurs tiers, mais aussi pour fausser et dévaloriser l'enjeu offert. Tout dans l'humiliante procédure choisie et dans la manière blessante de la mettre en œuvre exprime un profond mépris pour le journal en cause, pour celles et ceux qui le font et pour ses lecteurs de langue française. A commencer par le sec [communiqué](#) diffusé mardi 8 octobre en fin d'après-midi, avec avertissement de dernière minute aux principaux intéressés qui, curieusement, se taisent depuis lors.

Silence radio aussi, injustifiable, du côté du Conseil d'administration dont le président, Stéphane Garelli, professeur à l'IMD et spécialiste des questions de compétitivité, ne manque jamais l'occasion de dissérer publiquement sur la bonne gouvernance des entreprises et des institutions. Laquelle ne saurait se fonder sur l'absence d'estime pour les interlocuteurs, encore moins sur le mépris.

Après avoir traversé des mois de réduction du personnel ([DP](#)

[1979](#)), de diminution du budget et de refus de tout projet de développement au profit du rendement immédiat comme objectif prioritaire, *Le Temps* peut mesurer le manque de la plus élémentaire considération de ses propriétaires à son égard. Et les médias peuvent méditer sur la dégradation de la notion de [qualité](#) dans leur travail, faite de liberté et de diversité d'expression, peu compatible avec l'exigence inconditionnelle de rentabilité.

Affaiblissement politique

Du point de vue politique, c'est à l'ensemble de l'opinion romande que s'étend le manque d'égard envers *Le Temps*. Les autorités des

cantons francophones l'ont bien compris et s'en émeuvent à juste titre, comme DP le faisait après la prise de contrôle, pour la première fois de l'histoire, des principaux journaux romands par un éditeur alémanique ([DP 1979](#)).

Le projet d'un quotidien de référence pour l'ensemble de la Suisse romande, qui s'est avéré possible il y a quinze ans et qui a fait ses preuves journalistiques, ne serait-il plus viable aujourd'hui? Faut-il y voir un affaissement de la conscience d'une dimension romande, ressenti à l'intérieur comme à l'extérieur? Un affaiblissement de la présence politique francophone dans la Berne fédérale? A ce niveau,

tout recul engendre davantage que la perte d'un titre ou de son indépendance. Même si cette affaire très significative concerne au premier chef *Le Temps*, la Suisse romande doit s'interroger sur sa condition de minoritaire dans un pays dont le fédéralisme est moins miné par la centralisation du pouvoir institutionnel que par le primat de la dimension économique et financière.

On ne saurait admettre que le respect de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie réduise les voix politiques au silence, quand il s'agit de défendre le pluralisme, élément constitutif du non moins sacro-saint système fédéraliste.

Modèles familiaux et justice fiscale

L'initiative de l'UDC est une mauvaise réponse aux besoins des familles

Jean-Daniel Delley - 12 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24378>

Le bon sens ne garantit pas toujours le respect de la logique. Pour preuve, [l'initiative de l'UDC](#) qui veut accorder des déductions fiscales aux parents gardant eux-mêmes leurs enfants. Alors qu'elle prétend rétablir une égalité de traitement entre les différents modèles familiaux, elle crée en réalité une injustice fiscale.

En 2009, le Parlement a révisé la [loi d'harmonisation fiscale](#). Dès le 1er janvier 2011, les

contribuables ont pu déduire de leur revenu imposable les frais de garde par des tiers à concurrence de 10'100 francs par enfant, si ces frais ont un lien de causalité directe avec l'activité lucrative. Il ne s'agit donc pas d'une subvention en faveur des familles avec enfants, mais d'une déduction pour frais nécessaires à l'acquisition du revenu, comme les frais d'habits spéciaux et de déplacement.

Les députés UDC ont tenté en

vain de faire profiter de cette déduction les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants, arguant du principe de l'égalité de traitement: l'Etat n'a pas à favoriser une forme particulière de famille. Il n'est pas acceptable d'alléger la charge fiscale d'une famille dont les conjoints exercent une activité professionnelle et de ne pas reconnaître le sacrifice consenti par celle dont l'un des conjoints - la femme en règle générale - renonce à exercer un métier rémunéré pour